



Lettre mensuelle du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen Mars 2022

N° 105

Chers membres actifs et de soutien du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen.

*"Le timide a peur avant le danger, le lâche au milieu du danger, le
courageux après le danger"*

Johann Paul Friedrich RICHTER, écrivain allemand, 1763 – 1825.

%% %% %%

Conférence sur la famille REHRI



Réunion mensuelle de la section Brumath du Cercle Généalogique d'Alsace
Le 6 avril 2022 à 20 h à la Salle Krebs à Brumath

J'ai proposé à Michèle Gross et à Marc Mathern, les animateurs de cette section, de faire une conférence au sujet de ma famille, du côté maternel. Les noms sont très disparates dans ma famille.

%% %% %%

MIR HAN ALLI DE SELB FAHNE OU ILS SONT FOUS CES ALSACOS

Spectacle et revue de cabaret satirique bilingue du 31 mars au
9 avril.

Nos amis de l'association "Le Théâtre des 2 Haches" ont repris leur spectacle qui était prévu l'année dernière et annulé à cause du Covid. Comme chaque fois, les différentes associations participent à cet événement, en s'occupant de la restauration et du bar.



Cette année le Cercle de Généalogie sera de service le premier soir (31 mars) avec en plus le vin de l'amitié qui clôturera cette première séance .

Bernadette, notre secrétaire contactera les personnes susceptibles de participer. Je profite de cette lettre pour vous en avertir, afin que vous vous réserviez cette date.

%%%%%

Suite de la petite histoire de nos communes

Les bistrots de Schirrhein

Pour ne pas alourdir la lecture, je retire les formules de politesse des différents extraits

L'Arbre Vert de 1858 à 1865

Le maire de Bischwiller M. LUROTH a fait une enquête approfondie de la situation

Enquête sur les faits contestés par M. Le maire de SCHIRRHHEIN dans l'affaire de la veuve SCHOTT, cabaretière dans ce village.

Le trente janvier mil huit cent soixante et un, à quatre heures du soir, s'est présenté devant moi, Maire de la ville de Bischwiller, le Sieur HEISSENER Michel, faiseur de bardeaux, âge de 53 ans, demeurant à SCHIRRHHEIN, pour confirmer la déclaration qu'il nous avait faite dans le courant du mois de novembre dernier, d'après laquelle, il n'était ni parent, ni allié de la veuve SCHOTT. Il venait nous prier de nous intéresser en faveur de la dite veuve, attendu que les procédés de M. le Maire de SCHIRRHHEIN à l'égard de cette dernière, dans l'affaire de son débit de boissons, étaient contraires à la justice et à l'équité.

C'est à la suite de cette demande d'un homme loyal et d'un caractère irréprochable, que nous nous sommes décidés à intervenir dans cette affaire.

Aujourd'hui le Sieur HEISSENER a ajouté à la déclaration ci-dessus, les détails suivants concernant les faits qui ont motivé le procès-verbal dressé contre la veuve SCHOTT le 28 décembre dernier :

Le jeune MARTIN, fils d'Antoine, scieur de long, qui a été relevé, gisant dans la neige dans un état complet d'ivresse, était tombé dans cet état par suite d'une abondante consommation d'eau de vie, faite au domicile paternel, ainsi que cela résultera de la déclaration du Sieur MARTIN Antoine père, lui-même.

Il avait été, avec ses camarades, dans le cabaret du Sieur HEISSENER Benoît avant d'entrer dans celui de la veuve SCHOTT, et cependant aucun procès-verbal n'a été dressé contre ce cabaretier pour avoir donné à boire à ce jeune homme qui n'avait pas l'âge de 16 ans.

La rixe qui s'est engagée sur la voie publique, dans le voisinage du débit de boissons de la veuve SCHOTT, était le fait d'un rassemblement de jeunes gens dont quelques-uns venaient de sortir du cabaret de la veuve SCHOTT parce que les personnes de service leur en avaient fait l'injonction à raison de quelques propos menaçants qu'ils venaient de tenir, mais la plupart de ces jeunes gens arrivaient de différents points. Deux autres rixes s'étaient engagées presque en même temps, l'une dans la cour du cabaret HEISSENER, l'autre dans le voisinage de la maison d'école communale.

En sortant à 9 heures avec ses hommes de garde et le garde champêtre du cabaret de la veuve SCHOTT, M. le Maire de SCHIRRHHEIN a donné l'ordre au garde champêtre de faire évacuer le cabaret HEISSENER, sans quoi, ajoutait M. le Maire il arriverait lui-même pour dresser procès-verbal.

C'est le garde-champêtre HALTER Ignace qui a rapporté personnellement ce fait au déclarant.

Le déclarant ajoute qu'il est à sa connaissance que le cabaretier Benoît HEISSENER est l'employé de M. le Maire de SCHIRRHAIN, en qualité de garde-vente ou garde de coupes dont ce dernier est adjudicataire.

Et après lecture et interprétation, le sieur Michel HEISSENER a signé : HEISSENER

Le Sieur HALTER Ignace Pierre (?) garde-champêtre de la commune de SCHIRRHAIN, déclare qu'après avoir entendu sonner l'heure de la retraite, il s'est rendu, accompagné de trois hommes de garde, au cabaret de la veuve SCHOTT; qu'à leur arrivée la cour du cabaret était remplie d'une foule animée dont quelques personnes proféraient encore des menaces; qu'à l'entrée de la garde dans la salle du cabaret il y avait encore dans cette salle une dizaine de personnes des deux sexes qui étaient tranquilles; que M. le Maire était survenu au même instant que la foule qui se trouvait dans la cour, s'est dispersée et qu'immédiatement les personnes qui se trouvaient à l'intérieur, ont évacué la salle.

Au même moment M. le Maire a donné l'ordre au garde champêtre de se rendre au cabaret du Sieur HEISSENER Benoît, pour le faire évacuer.

Le garde champêtre a trouvé au cabaret HEISSENER trois ou quatre personnes qui se sont retirées à son arrivée; du cabaret HEISSENER, la garde accompagnée du garde champêtre, s'est dirigée vers le cabaret ROUES situé à 50 mètres environ, de distance de la maison communale. Un nouveau rassemblement s'était formé par une fraction de celui qui avait eu lieu près du cabaret SCHOTT; et qu'enfin, arrivé au cabaret ROOS, la garde y a trouvé quelques personnes qui ont évacué la salle à l'arrivée des hommes de garde.

Et après lecture et interprétation le Sieur HALTER Ignace Pierre a signé : HALTER

Le Sieur MARTIN Antoine, père du jeune Clément MARTIN âgé de 15 ans ½, déclare que son fils jouait aux cartes avec quatre de ses camarades dans l'après-dîner du 26 décembre au domicile du déclarant; à cette occasion ces jeunes gens ont consommé ensemble un demi-litre d'eau de vie qu'ils venaient d'acheter d'un colporteur. A huit heures du soir le jeune MARTIN était couché dans son lit.

Et après lecture et interprétation le Sieur MARTIN Antoine a signé : MARTIN

Le Sieur HALTER Joseph, garde de vente du Sieur HICKEL de HATTEN, demeurant à SCHIRRHAIN déclare que le vingt-six décembre il est entré au cabaret SCHOTT vers sept heures environ du soir et qu'il y est resté jusqu'à l'heure de la retraite; qu'aucun désordre n'a eu lieu dans l'intérieur du cabaret, mais qu'il s'était formé un rassemblement bruyant sur la voie publique et dans la cour du cabaret. Qu'il était neuf heures ou neuf heures cinq minutes, lorsque la veuve SCHOTT a déclaré à ses hôtes que l'heure de la retraite étant arrivée, elle les invitait à se retirer et que peu d'instant après, est arrivé le garde-champêtre avec ses hommes. Il y avait alors dans la salle cinq à six personnes qui sont sorties tranquillement.

Et après lecture et interprétation le Sieur HALTER Joseph a signé : HALTER Joseph

Le Sieur KRAEMER André, maréchal ferrant demeurant à SCHIRRHAIN, déclare qu'il demeure dans le plus proche voisinage et en face au cabaret de la veuve SCHOTT et qu'il peut attester que ce débit de boissons est géré avec un grand ordre, que la veuve SCHOTT est dans l'habitude de devancer l'heure de la retraite pour l'évacuation de son cabaret; que le 26 décembre le déclarant s'est trouvé dans le cabaret SCHOTT jusqu'à 9 heures moins dix minutes; qu'aucun désordre n'a eu lieu dans l'intérieur durant tout le temps et qu'il n'y avait qu'un rassemblement bruyant sur la voie publique et dans la cour; qu'enfin au départ du déclarant, à neuf heures moins dix minutes, la veuve SCHOTT avait déjà cessé de donner à boire et retirait la chandelle qui éclairait la salle.

Et après lecture et interprétation du Sieur KRAEMER André a signé : KRAEMER

Le Sieur KIRCHDOERFFER Félix, fils de Joseph, âgé de 23 ans, déclare avoir été dans le cabaret SCHOTT après sept heures jusqu'à l'heure de la retraite et qu'aucune dispute ni rixe a eu lieu dans l'intérieur et que les individus qui faisaient du bruit au-dehors n'étaient point à la portée de la veuve SCHOTT.

Et après lecture et interprétation, le Sieur KIRCHDOERFFER Félix a signé : KIRCHDOERFFER

Le Sieur SCHANDEL Joseph, fils de Matthieu, âgé de 21 ans, demeurant à SCHIRRHOFFEN, déclare que le vingt-six décembre à huit heures du soir, il se trouvait au cabaret HEISSENER avec un de ses camarades, lorsqu'un nommé MARTIN Antoine dit Binder, s'approche de leur table proférant des propos menaçants auxquels SCHANDEL répondit en lui offrant un soufflet s'il ne se retirait de la table. Au même instant SCHANDEL frappait sur la table avec une bouteille qui se cassa. Il se leva immédiatement pour aller payer le dommage, lorsque plusieurs individus présents, y compris le cabaretier HEISSENER, tombèrent sur lui et le maltraitèrent gravement, ainsi qu'on peut le voir par le certificat du médecin joint à la présente déclaration. Devant la justice de paix c'est SCHANDEL et non pas ses adversaires qui a été condamné sur le procès-verbal dressé par le Commissaire de police.

Et après lecture et interprétation le Sieur SCHANDEL Joseph a signé. Joseph SCHANDEL

Le Sieur SCHANDEL Mathieu, cordonnier, demeurant à SCHIRRHOFFEN, déclare qu'à la suite des voies de fait exercées sur son fils Joseph, il s'est rendu le 27 décembre devant M. le Commissaire de police et chez le médecin cantonal; que sur la déclaration du Sieur SCHANDEL M. le Commissaire de police s'est rendu à SCHIRRHHEIN le 28 pour procéder à une enquête et que les témoins désignés par le déclarant pour être entendus dans cette enquête n'ont pas été admis.

Des deux témoins qui ont été assignés, un seul a été interrogé.

Et après lecture et interprétation le Sieur SCHANDEL Mathieu a signé. Mathias SCHANDEL

Le Sieur KIRCHDOERFFER Joseph, âgé de 60 ans, demeurant à SCHIRRHHEIN, déclare que le 26 décembre à six heures du soir, il est entré au cabaret SCHOTT accompagné du sieur SCHITTEER âgé de moins de 16 ans et que la sœur de ce jeune homme qui est en condition chez la veuve SCHOTT a fait servir à son frère une chope de bière; que ce dernier s'est retiré seul après cette consommation longtemps avant le déclarant; qu'aucun désordre n'a eu lieu chez la veuve SCHOTT en la présence du déclarant qui est rentré vers huit heures.

Et après lecture et interprétation, le Sieur KIRCHDOERFFER Joseph a signé. KIRCHDOERFFER

Fait et clos à BISCHWILLER, le trente un janvier mil huit cent soixante un.

Le Maire

Suite le mois prochain de cette saga

%%%%%%%%